



16 rue du Moulin
44000 NANTES
T. 02-40-41-95-46
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr
SITE : www.cgt-nantes.fr

SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

CTP du 26 septembre 2011



En préambule à ce CTP, la CGT a fait une déclaration relative à l'abaissement de la cotisation pour la formation professionnelle versée par les collectivités locales au CNFPT de 1 à 0,9 % à l'initiative du Sénat. La municipalité a rappelé son engagement fort pour la formation professionnelle. Les élus ne souhaitent pas s'associer à la proposition de motion portée par la CGT mais prendront leurs responsabilités en qualité d'élus politiques.

La CGT a demandé dès l'ouverture de séance le report des dossiers concernant les modalités de gestion du temps de travail (2.B) et en intersyndicale avec FO celui sur la mutualisation de la direction du protocole (3.D).

1. INTRODUCTION

1.A – Approbation des procès-verbaux des 22 novembre 2010, 13 décembre 2010 et 21 mars 2011

La CGT a déploré les délais de transmission de procès-verbaux des CTP aux membres du CTP. Nous nous sommes interrogés sur la surcharge de travail des personnels de la DRH. Seule la période d'été leur a permis de résorber le retard accumulé. Nous n'avons donc pas pris part au vote.

Le procès-verbal du CTP du 21 mars nous a été transmis sur table et fera l'objet d'un vote au prochain CTP.

Votes : PV du 22 novembre 2010

Pour : élus (10) CFDT (4),
Ne prennent pas part au vote : CGT (3), CFTC (1), FO (3), UNSA (1)

Votes : PV du 13 décembre 2010

Pour : élus (10) CFDT (4),
Ne prennent pas part au vote : CGT (3), CFTC (1), FO (3), UNSA (1)

2. GESTION DE L'EMPLOI

2.A – Modification des effectifs Ville et CCAS et dispositions diverses

Le dossier fait état de l'évolution des postes au tableau des effectifs de la Ville et du CCAS pour la période de juin à septembre 2011. Le solde des créations-suppressions de postes est de + 11,1 postes pour la Ville et de + 2 postes pour le CCAS.

Votes :

Pour : élus (11)
Contre : FO (3)
Abs : CFTC (1), CGT (3), CFDT (4), UNSA (1)

L'Administration propose un ajustement des niveaux de fonctionnalités des postes de catégorie A. La nouvelle grille instaure un niveau 1.0 pour le DGS et les DGA et un niveau 1.1 pour les Directeurs de département général.

Votes :

Pour : élus (11)
Contre : FO (3)
Abs : CFTC (1), CGT (3), CFDT (4), UNSA (1)

2.B – Temps de travail : ajustement des modalités de temps de travail

Pour la CGT, le dossier présenté n'est pas du tout abouti en matière de négociations et de nombreux points de désaccords subsistent, notamment :

- La comptabilisation systématique d'une plage horaire de 2h30 en cas d'oubli de badgeage sur la pause méridienne.
- La problématique du badgeage en ligne.
- La plage horaire minimum de l'après-midi (14h15-16h15).
- Les modalités de récupération.
- Le CET.
- Les jours enfants malade.
- Le cumul d'activité.
- L'harmonisation des pratiques des gestionnaires temps.

Les organisations syndicales, unanimement, ont demandé le report de ce dossier, soutenues par quelques élus. La Municipalité a retiré ce dossier de l'ordre du jour et s'est engagée à organiser rapidement une réunion de travail pour avancer sur ces questions.

2.C – Apprentissage 2011-2012 : Avis sur les projets d'apprentissage 2011-2012

L'apprentissage concerne tous les niveaux d'études : 30 postes sont ouverts pour les services municipaux et 2 pour le CCAS.

Le CTP du 26 juin a validé 18 nouveaux projets d'apprentissage (17 dans les services municipaux et 1 au CCAS qui ont débuté le 1^{er} septembre 2011).

Aujourd'hui, 2 nouveaux projets d'apprentissage sont proposés pour l'année scolaire 2011/2012.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), CGT (3), FO (3), UNSA (1).

2.D – Ajustement du Régime indemnitaire (techniciens territoriaux)

Le dossier porte sur les nouvelles adaptations suite aux évolutions réglementaires. L'Administration a présenté des grilles avec les montants correspondants à chaque grade et échelon.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1)

Abs : CGT (3), CFTC (1), FO (3), CFDT (4)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

3.A – Transformation de la DG déléguée au développement des territoires en DG déléguée à la cohésion sociale et aux territoires

Ce dossier porte sur la fusion des DG Santé et Solidarités et Cohésion Sociale au sein de la Direction Générale Déléguée à la Cohésion Sociale et aux Territoires.

Pour la Municipalité, cette évolution répond à deux enjeux : une approche territoriale et un souhait de transversalité des services. Des audits sur la territorialisation sont d'ailleurs en cours à la Mission Cité et à la Mission Santé Publique.

La CGT fait remarquer que 2 853 agents seront rattachés à cette Direction Générale, soit largement plus de la moitié des effectifs de la Ville de Nantes. Cela ne facilitera pas les liens de proximité d'une direction qui se veut proche des territoires. De plus, cette fusion de deux directions générales risque de provoquer une concentration des pouvoirs ce qui n'est jamais un gage de démocratie, comme l'histoire nous l'a fréquemment démontrée.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : CGT (3)

Abs : CFTC (1), FO (3), CFDT (4), UNSA (1)

3.B – Poursuite de la constitution de la Direction Générale Secrétariat Général

Plusieurs évolutions sont présentées :

- Le regroupement de l'ensemble des missions concourant à l'animation de la démarche managériale au sein de la Direction Générale du Secrétariat Général.
- L'intégration de la mission partenariat et contractualisation (MPC).

Ce dossier nous est présenté à titre d'information.

3.C – Adaptation de l'organisation de la DGORH

3C1. – Transformation de la mission d'appui et de coordination de la DGORH en mission coordination de la politique RH

3C2. – Évolution des missions du POSI et mutualisation de la documentation

Le POSI avait été mutualisé, à l'exception du service documentation. Il est donc proposé aujourd'hui de mutualiser la fonction Documentation et de travailler sur l'évolution des missions afin de trouver l'organisation la plus pertinente pour le personnel et les usagers. Les services seront regroupés dans les locaux du Champs de Mars. Le local d'archives sera situé à proximité à Valmy. Ce déménagement sera opérationnel rapidement pour libérer les locaux au 23 rue de Strasbourg qui seront affectés à un relais d'accueil pour la Petite Enfance. Cette organisation sera articulée avec les centres de documentation décentralisés. L'Administration entend organiser des temps d'information collectivement et individuellement avec les agents sur leur situation.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : FO (3),

Abs : CFTC (1), CFDT (4), UNSA (1), CGT (3)

3.D – Création d'une direction du protocole mutualisée

Il est proposé de mutualiser les services suivants :

- Direction et Administration générale :6 postes
- Services transversaux :11 postes
- Services opérationnels :47 postes mutualisés initialement rattachés VdN et 2 postes NM

Le dispositif de concertation et d'accompagnement mis en place ne suffit pas actuellement à répondre aux interrogations des agents concernant leurs missions, leurs champs d'interventions et leurs conditions de travail, comme l'a exprimé un expert mandaté par la CGT.

La CGT a réitéré sa demande de retrait du dossier, en accord avec l'ensemble des organisations syndicales. Notre demande de report n'a pas été entendue. La Municipalité a procédé au vote en s'engageant à répondre par écrit aux questions des agents à ce jour sans réponse.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : FO (3), CFTC (1), CFDT (4), UNSA (1), CGT (3)

4. DIRECTION GÉNÉRALE À LA CULTURE

4.A – Planétarium : Evolution de l'organisation

L'évolution de cette organisation, telle que définit dans le dossier, répond à plusieurs objectifs :

- Adapter l'organisation des animations aux attentes du public.
- Assurer une permanence du personnel permanent sur l'ensemble des jours d'ouverture du Planétarium, y compris le dimanche après-midi.
- Améliorer le statut en adéquation avec les missions exercées.

Elle se traduit notamment par deux requalifications de postes de C en B.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1), CGT (3), CFDT (4)

Abs : FO (3), CFTC (1)

4.B – Mise en place d’astreintes pour les réserves muséales

Des astreintes sont mises en place pour les réserves muséales. La durée habituelle est d’une semaine complète (de 18h30 à 8h chaque nuit et le week-end du vendredi soir de 18h30 au lundi matin 8h). Les astreintes sont étendues à la semaine entière, en l’absence du responsable du site.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1), CFDT (4), CFTC (1)

Abs : CGT (3), FO (3)

5. DIRECTION GÉNÉRALE SANTÉ ET SOLIDARITÉS

5.A – DASI : Réorganisation des services de la DASI dans le cadre d’une redéfinition des missions d’accueil

Le dossier présente des transformations et transferts de poste dans le cadre de la réorganisation des missions d’accueil des services de la DASI.

La CGT s’est exprimée sur le manque d’informations et de concertation de l’Administration avec les agents, mais également sur le fait qu’il s’agisse d’une réorganisation à effectifs constants, avec renforcement de certaines missions, au détriment d’autres.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : CGT (3), CFTC (1), FO (3)

Abs : CFDT (4), UNSA (1)

6. DIRECTION GÉNÉRALE À LA COHÉSION SOCIALE

6.A – DDA : Évolution de l’organisation du service Patrimoine – Pôle Location de salles

Il s’agit d’adapter l’organisation du service patrimoine en unifiant les deux pôles de location de salles municipales à partir du 1^{er} décembre.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1), CFDT (4)

Abs : CGT (3), CFTC (1), FO (3)

6.B – Direction des Sports : Mise en place d’une astreinte à la Direction des Sports

Il est proposé de mettre en place une astreinte pour le Directeur des Sports et le responsable du Palais des Sports pour accompagner l’élue lors d’évènements sportifs.

Pour la CGT, le cadre réglementaire de l’astreinte répond à une nécessité de service ayant trait à l’intérêt général (ex : sécurité...), ce qui n’est le cas dans ce contexte. C’est pourquoi nous avons voté contre.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4)

Contre : CGT (3)

Abs : CFTC (1), FO (3), UNSA (1)